



Plan de lutte violence et intimidation

École alternative de la Fourmilière

Version approuvée par le conseil d'établissement
27 mai 2015



Table des matières

Plan de lutte violence et intimidation - la Fourmilière

1. Les relations : représentation graphique et définitions.....	p. 3
2. Le rôle éducatif de l'école dans le développement des habiletés sociales.....	p.4
3. Un portrait qualitatif de la violence et de l'intimidation : la Fourmilière	p.4
4. Les facteurs de protection / les axes d'intervention - évaluation et amélioration	p.5
5. Signalement élève.....	p.8
6. Aide-mémoire pour les élèves victimes et témoins	p.9
7. Aide-mémoire pour les parents	p.10
8. Signalement personnel école	p.11
9. Stopper la violence en 5 étapes.....	p.12
10. Démarche et suivi pour l'élève qui commet un acte d'intimidation.....	p.13
11. Comportements proscrits	p.16
12. Démarche et suivi pour l'élève qui est victime.....	p.17
13. Méthode d'intérêt commun (MIC).....	p.20
14. La fiche de signalement.....	p.21
15. Signalement et mesures collaboratives - parent.....	p.23
16. Le rôle de la direction	p.24
17. La fiche de transmission d'une plainte à la D.G. de la CSRDN.....	p.27
18. Documents de référence.....	p.29



Je remercie les membres du comité plan d'action :

Mmes Danielle Robert, Marie-Josée Huot, Mélanie Lachaine et M. Serge Tassé, enseignantes et enseignant à l'école alternative de la Fourmilière.

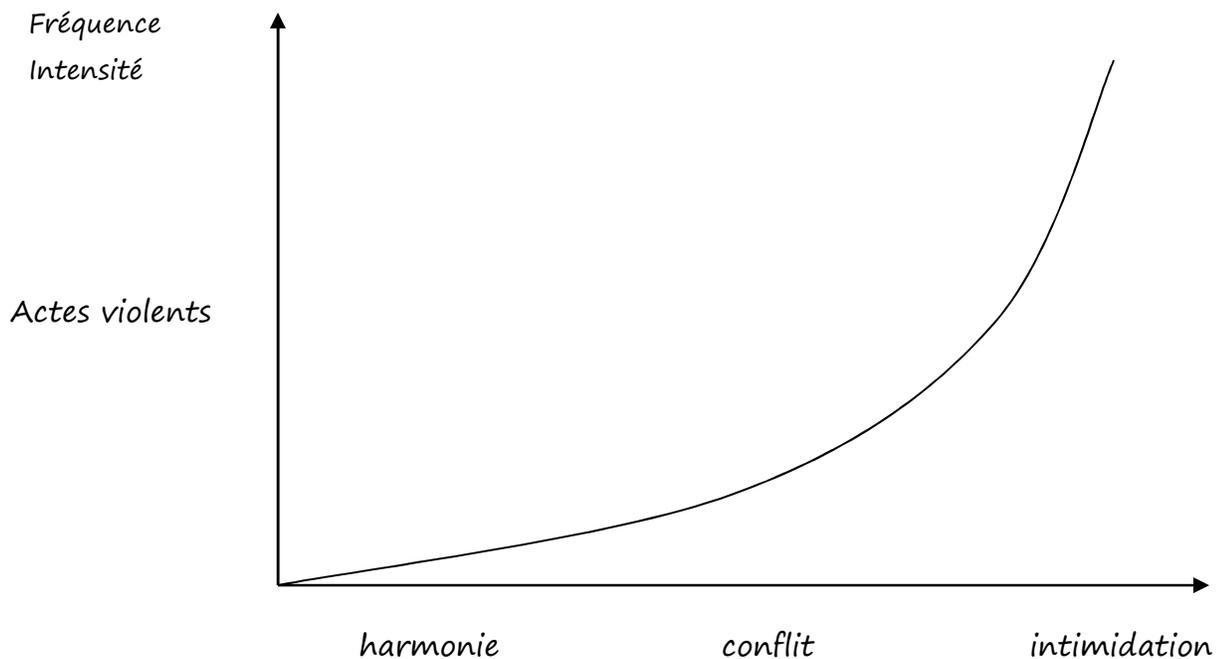
Merci également à Mmes Caroline Cloutier, Karine Doyon et M. Jean-François Bérubé, parents, pour leur participation à la validation de ce document.

Soutien de la conseillère pédagogique Janie Aubin

Lucie Darveau

Directrice adjointe

Les relations : représentation graphique et définitions



Types de relation

Les relations harmonieuses et égalitaires peuvent se traduire par les comportements suivants : entrer en relation et créer des liens / rechercher des solutions et régler des conflits / coopérer, communiquer et écouter / faire preuve d'entraide et d'empathie.

Les élèves impliqués dans un conflit sont souvent des amis qui expriment des opinions différentes ou qui perçoivent les choses différemment. Les forces en présence sont égales. Il n'y a pas de réelle intention de blesser ou de faire du tort. La discussion et la médiation sont utilisées pour régler les conflits. Les deux parties en sortent satisfaites.

L'acte violent n'a pas toujours la même intensité et peut se produire occasionnellement sous la forme physique ou verbale.

L'intimidation se définit en regard de la persistance, de la fréquence, de la répétition et de l'inégalité des forces en présence. Ceci conduisant à un sentiment de grande détresse ainsi qu'à l'augmentation de la peur et de l'anxiété chez la victime.

Le rôle éducatif de l'école dans le développement des habiletés sociales de l'élève

L'autonomie d'une personne se vérifie dans sa capacité à gérer de manière responsable ses besoins et ses rapports au monde. Développer l'autonomie, c'est faire passer la personne d'un état de dépendance à plus de liberté. C'est développer la capacité de choisir de l'individu dans le respect de toute sa personne et de celles qui l'entourent. Il en découle une discipline de vie. Or, exercer la liberté de choisir implique d'accepter et d'assumer la responsabilité des conséquences de ses choix, qu'ils soient positifs ou négatifs. Devenir un être responsable, c'est développer cette habileté de répondre de ses choix et de ses options dans la communauté et la société où nous évoluons. (Projet éducatif – la Fourmilière version août 2008)

Un portrait qualitatif de la violence et de l'intimidation

∂ Caractéristiques de la clientèle :

L'école la Fourmilière offre à environ 200 enfants du territoire de la CS Rivière-du-Nord un programme pédagogique alternatif au niveau primaire. La clientèle est admise en tenant compte des critères suivants : la fratrie, la pige au sort selon les places disponibles et l'implication des parents.

Les élèves sont issus de couches sociales différentes. Le taux d'intégration des élèves ayant des besoins particuliers et faisant l'objet de soutien additionnel est d'un peu plus de 20%.

∂ Famille & communauté :

L'école alternative a pour mission d'offrir à ses élèves un environnement adapté à leurs besoins et leurs intérêts. Une équipe éducative composée d'élèves, de parents, d'éducateurs et d'enseignants accompagne ces premiers vers un développement global. Le milieu est cogéré par les adultes et les enfants qui prennent une place importante dans le processus décisionnel de l'école.

La présence accrue des parents à titre de coéducateur est un facteur de protection prépondérant pour les élèves à risque ou présentant des difficultés d'apprentissage et de comportement.

∂ L'environnement physique et matériel de l'école :

L'école dispose d'un terrain enviable, d'une cour et d'un parc qu'elle partage avec sa voisine, l'école Mariboisé. Des installations sportives ainsi que des aires de jeux sont bien définies. Les élèves prennent en charge à quelques moments de l'année l'animation d'activités sur la cour. Les activités en formation multiâge sont toujours favorisées

∂ La perception et les observations des élèves en regard de la violence, des conflits et de l'intimidation :

Résultats du sondage sur les perceptions des élèves de 2^e et 3^e cycle fait en mai 2015

- 95% des élèves se sentent en sécurité;
- 26% des élèves ont déjà été intimidés à l'école;
- 3% se perçoivent comme intimidateur;
- 50% ont été témoin de situations d'intimidation;
- L'intimidation verbale, physique ou sociale sont présentes également. L'intimidation électronique est moins présente;
- L'intimidation est principalement vécue sur la cour d'école mais aussi dans les corridors;
- Les situations se passent pendant les pauses, le midi et aux récréations;
- 85% sont dénonciateurs;
- 78% des élèves perçoivent que les adultes interviennent lors des situations d'intimidation.

La perception et les observations du personnel enseignant et des parents :

- ❖ *La forme la plus présente de violence est verbale : moqueries, insultes, propos dénigrants sur les personnes en lien avec leur poids, tenue vestimentaire etc.*
- ❖ *La violence physique est remarquée lors des déplacements : vestiaire, corridor, toilettes. Prendre l'espace de l'autre, être le premier, pousser ou bousculer.*
- ❖ *Les enseignants des trois cycles ainsi que du préscolaire observent du «tirailage» chez les garçons et du rejet chez les filles.*
- ❖ *Les enseignants mentionnent que lors des moments non structurés, notamment le dîner et la récréation du midi, il y a eu amélioration au niveau de la surveillance. Les conflits sont plus souvent réglés par le personnel d'encadrement du midi. Les enseignants sont mieux informés au sujet des situations conflictuelles qui concernent leurs élèves.*
- ❖ *Peu de signes de violence envers le bien d'autrui (bris, vandalisme) n'ont été mentionnés. Cette violence est pratiquement inexistante.*
- ❖ *Il se vit, parfois, des situations de non-respect ou d'intimidation entre adultes qui créent des inconforts.*

Les facteurs de protection et les axes d'intervention

L'école doit être un milieu sécuritaire, non-violent et favorisant la résolution pacifique des conflits. Pour réaliser cette intention, l'école doit mettre en place certains encadrements qui font consensus et desquels découleront des pratiques appropriées. Nous savons aussi que le choix de ces pratiques devrait reposer sur des facteurs de protection pour être considérées préventives et efficaces, par exemple :*

- 1. Stabilité de l'équipe enseignante et des surveillantes du midi*
- 2. Surveillance constante auprès des élèves*
- 3. Stratégies de gestion en situation d'urgence ou de crise*
- 4. Climat, entraide et relations entre les employés (enseignants, surveillantes, éducateurs, direction)*
- 5. Accueil et soutien aux élèves*
- 6. Participation des élèves à la vie de l'école*
- 7. Gestion des conflits*
- 8. Gestion de classe*
- 9. Code de vie et d'encadrement des élèves cohérent*
- 10. Partage de la responsabilité d'encadrer les élèves et d'assurer les suivis*
- 11. Implication et collaboration des parents*
- 12. Implication et collaboration avec des partenaires de la communauté*
- 13. Soutien et formation du personnel*
- 14. Pratiques de gestion collaboratives et participatives*

**Source : Guide d'interventions liées aux facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence, Direction régionale MELS, Mauricie, Montérégie, Estrie et Montréal , 2009.*

Évaluation réalisée par le comité de travail composé d'enseignants, de parents et de la direction – La Fourmilière 10 mai 2013 et révisée le 27 avril 2015

Désigné comme étant une force	Quelques exemples/commentaires
♥ Stabilité enseignant	Rencontre obligatoire prévue à l'entente syndicale locale en vue de l'obtention d'un poste enseignant permanent. L'adhésion au projet éducatif constitue le critère de rétention. Peu de mouvement chez le personnel enseignant permanent.
♥ Stratégie de gestion, crise et urgence	Protocole d'intervention pour arrêt d'agir. Gestion des 1ers soins et formation en secourisme. Interventions rapide et systématiques dès les premiers signes.
♥ Accueil et soutien élèves	L'organisation en groupes multiniveaux et la poursuite de l'élève dans un cycle avec le même titulaire favorisent une relation maître/élève de qualité. La connaissance des élèves et le partage des informations qui les concernent sont au cœur des discussions et de l'évaluation des apprentissages.
♥ Participation élèves/vie école	Mise en place d'un conseil d'élèves coanimé : élèves, éducatrice et direction. Une réunion mensuelle ou +.
♥ Gestion des conflits	L'animation d'activités en classe touchant le développement des habiletés sociales et de la prévention des gestes d'intimidation et d'agression indirecte. Approche en résolution de conflits guidée par les enseignants et l'éducatrice. Médiation et justice réparatrice. Approche en continue de la maternelle à la 6 ^e année.
♥ Collaboration entre adultes	Assemblée générale enseignante hebdomadaire/ rencontre surveillantes de dîner et éducatrices du SDG selon un calendrier déjà fixé et une rencontre annuelle avec l'équipe école et les surveillantes.
♥ Gestion de classe	Un conseil de coopération dans chaque classe. Une approche pédagogique qui favorise la coopération et l'interdépendance. Des élèves qui ont du pouvoir sur leurs apprentissages : réfléchir/choisir/agir Des parents coéducateurs en salle de classe.
♥ Code de vie	Le code de vie est simple. Il énonce des règles claires, cohérentes et équitables et en lien avec des conséquences logiques. Il garantit la justice, c'est-à-dire le respect des droits de chacun. Il permet à l'élève à se prendre en main et à assumer les conséquences de ses choix. La théorie du choix nous guide vers cet objectif.
♥ Implication parents	Cet élément constitue une des critères d'organisation pédagogique de l'école alternative. La présence des parents est obligatoire : coéducation, comité, cogestion.
♥ Collaboration communauté	Moisson Laurentides/communauté bhoutanaise/ Haïti Laurentides/Amnistie internationale etc.
♥ Soutien et formation	Besoins exprimés annuellement et offres de services conséquentes.
♥ Pratiques de gestion	Gestion collaborative et participative (personnel, parents, élèves et direction).

Facteurs de protection qui exigent une amélioration –2015-2016

≠ Surveillance constante des élèves :

La cour d'école est souvent le premier lieu où nos élèves pratiquent leur compétence à vivre-ensemble. Les conflits sont souvent fréquents. Le midi est un moment de grande vulnérabilité. Également des élèves se retrouvent seuls en classe, parfois sans surveillance. Les parents mentionnent leur inquiétude quant à cette pratique et surtout à l'accès au réseau internet sans supervision à ce moment de la journée. Les moments non-structurés sont propices aux conflits ou à l'intimidation, les gestes sont souvent cachés et il est difficile d'avoir tous les élèves à l'œil et en tout temps.

- φ Partage de la responsabilité de l'encadrement et de la surveillance des élèves*
- φ Climat, entraide et relations entre les employés : enseignants, surveillants, éducateurs et direction*

Le personnel d'encadrement du midi et l'équipe enseignante ne disposent pas de temps pour leur permettre de faire des suivis concernant les élèves. Les surveillantes et éducatrices ne développent pas ou peu de liens privilégiés avec les élèves.

RECOMMANDATIONS ET PISTES D'ACTION 2015-2016

- √ Faire une rencontre par année avec l'équipe école et les surveillantes;*
- √ Maintenir l'ajout du 10 minutes pour toutes les surveillantes;*
- √ S'assurer d'avoir des jeux disponibles pour les élèves en fonction de la saison;*
- √ Poursuivre le travail de sensibilisation auprès des élèves et des parents;*
- √ Poursuivre l'harmonisation des protocoles d'intervention;*
- √ Mettre en place des médiateurs;*
- √ Travailler sur une procédure pour la gestion des situations entre adultes.*



Signalement - Élève



Tu vis une situation d'intimidation ou de violence ou tu veux en signaler une... Quoi faire?

- Tu en parles rapidement à un adulte de l'école en qui tu as confiance.
- Tu décris la situation. Un adulte prendra des notes pour toi. Ces notes sont rédigées sur une fiche de signalement.
- Cette fiche sera remise à la direction de ton école qui s'assurera du suivi.



Tu peux aller sur le site de
« Jeunes ».

à l'adresse suivante : <http://moijagis.com/> dans la section

CONFIDENTIEL

La direction de l'école ou un intervenant prendra contact avec toi et t'expliquera comment tu seras aidé avec la situation que tu vis. Les élèves impliqués ne seront pas au courant de ton signalement. Ces renseignements demeurent confidentiels.



	Élève victimes	Élèves témoins
Que faire pour que ça s'arrête?	<ul style="list-style-type: none">*Dis-le à un adulte de confiance*Fais un signalement tout de suite*Reste avec des amis sur qui tu peux compter*Se défendre soi-même c'est bien mais parfois ça ne suffit pas.	<ul style="list-style-type: none">*Agis et va chercher de l'aide.*Avertis un adulte en qui tu as confiance.*Offre ton aide à la victime*Réagis quand tu vois des camarades en intimidier d'autres*Parle à la personne qui intimide et prend la défense de la victime
<u>Cyberintimidation</u> Protège-toi et agis!	<ul style="list-style-type: none">* Contacte tes amis en dehors de l'espace virtuel*Garde tes mots de passe secret*Refuse les invitations de source inconnue*Arrête de répondre aux messages d'intimidation*Évite les messages d'insultes ou de menaces*Bloque les adresses des personnes qui t'intimident*Sauvegarde les messages d'intimidation*Parle de la situation à un adulte	<ul style="list-style-type: none">*Refuse d'envoyer ou de transférer un message, une image ou une vidéo insultant pour quelqu'un*Sauvegarde les messages d'intimidation que tu vois pour les garder comme preuve*Rapporte les incidents à un adulte de confiance



Aide-Mémoire pour les parents



	<u>Élève victime</u>	<u>Élève agresseur</u>
Reconnaître les signes	<ul style="list-style-type: none">*Présente des symptômes d'anxiété et de dépression (malheureux, triste, isolé, fuyant...)*Perd de l'intérêt pour les activités qu'il aime.*Se trouve nul, pas bon, se dénigre ou se compare.*Performe moins bien dans ses résultats scolaires*Se sent malade et n'a pas envie d'aller à l'école.*A peur d'aller au parc, au centre commercial, à l'école...	<ul style="list-style-type: none">*Ressent un grand besoin de dominer.*Démontre peu d'habiletés sociales.*Éprouve peu de remords et de compassion*Se donne une fausse image de confiance en soi.*Choisit l'agressivité pour régler ses conflits.*Perçoit de l'hostilité où il n'y en a pas.
Passer à l'action	<ul style="list-style-type: none">*Rester calme et prendre le temps d'écouter.*Réconforter plutôt que de blâmer.*Aviser l'école sans délai.*Recommander un adulte responsable à l'école.*Encourager à décrire la situation et à dénoncer les agresseurs.*Éviter les idées de vengeance.*Conseiller de rester avec un groupe d'amis fiables.*Demeurer attentif aux changements de comportement	<ul style="list-style-type: none">*Rester calme et prendre le temps d'écouter.*Expliquer la gravité de ses paroles et de ses gestes.*Prendre la situation au sérieux.*Informé l'école de la situation.*Imposer une conséquence adaptée à la situation.*Chercher à connaître ses amis et ce qu'ils font.*Passer du temps avec lui et superviser ses activités.*Montrer l'exemple par le respect des différences.*Collaborer avec le personnel de l'école.*Offrir l'aide dont il a besoin (psychologue, CSSS, travailleur social...)

*Un comportement d'intimidation peut se manifester chez des jeunes provenant de tous les milieux, de tous les âges.

*Garçons et filles peuvent se livrer à des actes d'intimidation.

*Un enfant peut également passer du rôle de victime à celui d'agresseur.





Signalement-Personnel de l'école



*Vous êtes témoin d'une situation de violence ou d'intimidation :
Quoi faire ?*



AGISSEZ :

- ❖ *Stoppez la violence en 5 étapes*
- ❖ *Utilisez l'aide-mémoire pour le personnel de l'école témoin.*



COMPLÉTEZ la fiche de signalement et remettez-la à la direction.

La direction communiquera avec vous pour :

- ❖ *Vous informer que le signalement a bien été reçu et qu'un suivi sera fait.*
- ❖ *Vous informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes qui ont été contactées, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation, la réponse et la collaboration des parents...).*
- ❖ *Vérifier si la compréhension de la situation correspond à ce que vous aviez observé.*
- ❖ *Vous informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour la personne victime.*
- ❖ *Discuter des actions à venir et de votre rôle pour la suite des choses s'il y a lieu.*
- ❖ *Convenir du moment de la prochaine communication s'il y a lieu.*

Stopper la violence en 5 étapes

Comment intervenir



1)

Arrêter le comportement observé

2)

Nommer le type de violence observé.

3)

S'appuyer sur la position de notre école :
« Nous n'acceptons pas les comportements irrespectueux et blessants »

4)

Exiger un changement de comportement et nommer qu'il y aura des mesures appliquées si la situation le nécessite.
(inviter la victime à dénoncer)

5)

Vérifier la situation auprès de l'élève victime et transmettre l'information en remplissant la fiche de signalement et en la remettant à la direction

On parle d'intimidation lorsqu'il y a :

1. Intention ou non de faire du tort
2. Une inégalité de pouvoir
3. Des sentiments de détresse de la part de la victime
4. Répétition des gestes ou paroles



DÉMARCHE & SUIVI-Séquence d'interventions- Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation



Niveau I

Que faire au *premier signe*
d'intimidation

1. Décrire
et
2. Intervenir

Niveau II

Que faire lorsque le
comportement d'intimidation
se répète

1. Décrire
et
2. Intervenir

3. Confronter
et
4. Interdire

Niveau III

Que faire lorsque le comportement
d'intimidation est *fréquent ou grave*

1. Décrire
et
2. Intervenir

3. Confronter
et
4. Interdire

5. Signaler
et
référer le cas



DÉMARCHE & SUIVI-Séquence d'interventions- Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation



<u>Les 3 niveaux d'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures éducatives et de sanction</u>
Niveau 1	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES	<p>-Analyser la situation</p> <p>-Décrire le comportement en termes clairs et directs.</p> <p>-Intervenir directement auprès de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> • En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser; • En soulignant les répercussions sur les autres; • En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui. <p><i>*Communiquer avec les parents selon la situation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • une intervention d'apprentissage social; • une intervention de réparation.
Niveau 2	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi -enseignant -TES -direction (au besoin)	<p>-Décrire le comportement en termes clairs et directs.</p> <p>- Intervenir directement auprès de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> • En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser • En soulignant les répercussions sur les autres; • En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui. <p>-Confronter l'élève à propos de son comportement.</p> <p><i>*Communiquer avec les parents ou les rencontrer selon la situation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Imposer une sanction à l'élève • Imposer une intervention d'apprentissage social • Élaborer un plan d'intervention • Utiliser des stratégies d'intervention de réparation • Utiliser la méthode d'intérêt commun



DÉMARCHE & SUIVI-Séquence d'interventions- Élève qui commet un acte de violence ou d'intimidation



<u>Les 3 niveaux d'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures éducatives et de sanction</u>
Niveau 3	1 ^{er} intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES -direction 3 ^e intervenant avec une expertise particulière : -Personnel des services éducatifs -Services sociaux (CLSC ou Centres Jeunesse) -Organismes de santé -Organismes communautaires -Services policiers	- Décrire le comportement en termes clairs et directs. - Intervenir directement auprès de l'élève: <ul style="list-style-type: none">• En rappelant que son agir est inacceptable et doit cesser;• En soulignant les répercussions sur les autres;• En rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui. - Confronter l'élève à propos de son comportement. - Signaler et référer le cas <i>*La direction doit rencontrer les parents de l'élève.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Interdire le comportement ou établir des limites en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis• Imposer une sanction à l'école• Imposer une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention

*Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut suivre le niveau II ou s'appliquer immédiatement à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert.





Comportements proscrits



L'intimidation et la violence sont des comportements de type majeur **et sont interdits en tout temps** dans l'environnement scolaire. Une intervention est nécessaire.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose aux sanctions suivantes, déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité):

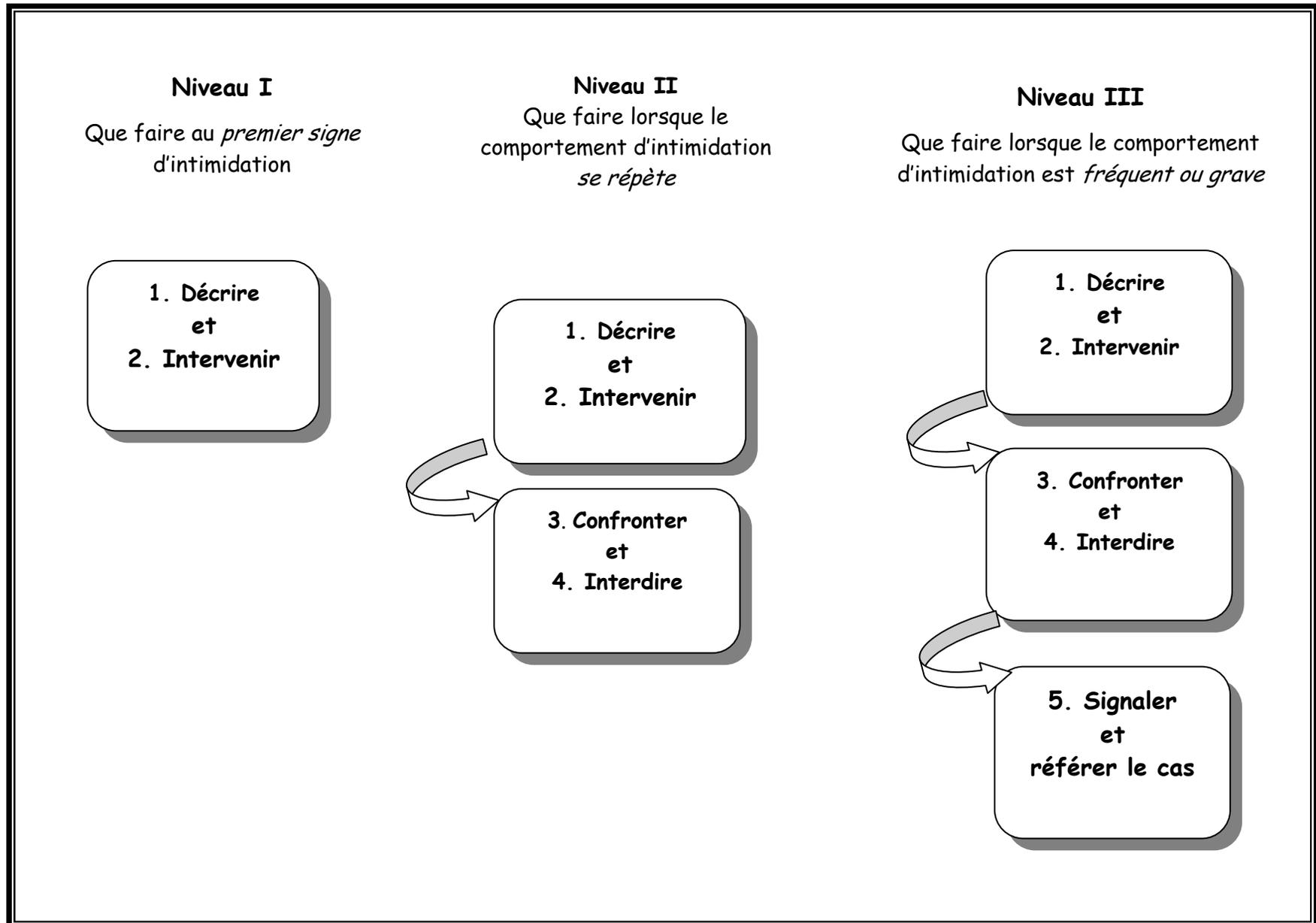
- Arrêt d'agir;
- retrait;
- rencontre avec la direction accompagné ou non des parents;
- réparation;
- suspension interne ou externe;
- réflexion;
- rencontre de médiation;
- références à des services internes ou externes;
- toutes autres mesures disciplinaires pertinentes selon la situation;
- ultimement, un élève pourrait même être expulsé par le Comité exécutif de la CSRDN conformément à l'article 96.27 de la L.I.P.

Ces sanctions sont en lien avec les orientations du code de vie et d'encadrement des élèves de notre école.





DÉMARCHE & SUIVI-Séquence d'interventions- Élève qui est victime de violence ou d'intimidation





DÉMARCHE & SUIVI-Séquence d'interventions- Élève qui est victime de violence ou d'intimidation



<u>Les 3 niveaux d'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures éducatives et de sanction</u>
Niveau 1	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES	<p>-Écouter activement l'élève</p> <p>-Intervenir directement auprès de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none">• En assurant un climat de confiance• En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes• En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire• En mettant en place des mesures de protection <p><i>*Communiquer avec les parents selon la situation</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Offrir un lieu de répit sécuritaire• Développer l'estime de soi et l'affirmation de soi• Recadrage des perceptions biaisées• Recourir à la médiation d'un adulte lorsqu'une réconciliation est possible et bénéfique <p>Valider régulièrement auprès de l'élève</p>
Niveau 2	1er intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi -enseignant -TES -direction (au besoin)	<p>-Écouter activement l'élève</p> <p>-Intervenir directement auprès de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none">• En assurant un climat de confiance• En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes• En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire• En mettant en place des mesures de protection <p>-Évaluer la détresse de l'élève et le soutenir</p> <p><i>*Communiquer avec les parents ou les rencontrer selon la situation</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Impliquer l'élève• Identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter• Pairage avec un pair allié et/ou référence à une personne-ressource du milieu scolaire• Utilisation de la MIC



DÉMARCHE & SUIVI-Séquence d'interventions- Élève qui est victime de violence ou d'intimidation



<u>Les 3 niveaux d'intervention</u>	<u>Les intervenants</u>	<u>Description de l'intervention</u>	<u>Mesures éducatives et de sanction</u>
Niveau 3	1 ^{er} intervenant témoin 2 ^e intervenant qui assure le suivi : -enseignant -TES -direction 3 ^e intervenant avec une expertise particulière : -Personnel des services éducatifs -Services sociaux (CLSC ou Centres Jeunesse) -Organismes de santé -Organismes communautaires -Services policiers	Écouter activement l'élève -Intervenir directement auprès de l'élève <ul style="list-style-type: none">• En assurant un climat de confiance• En consignnant les actes d'intimidation et en laissant des traces de ces actes• En soutenant ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire• En mettant en place des mesures de protection -Évaluer la détresse de l'élève et le soutenir -Référer le cas <i>*La direction doit rencontrer les parents de l'élève.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Recherche de solutions de rechange• Établir un plan pour assurer leur sécurité• Informer l'élève des interventions en cours• Référer à des ressources du milieu scolaire et des ressources ou des services externes

*Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut suivre le niveau II ou s'appliquer immédiatement à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert.





Méthode d'intérêt commun



1. Mettre fin à la violence

Exiger l'arrêt du comportement en personnalisant l'intervention. Ex : «Christian, ce comportement n'est pas accepté dans notre école et je te demande d'arrêter immédiatement». S'assurer que les élèves témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, il est important qu'ils comprennent que tous les élèves sont protégés et en sécurité dans notre école.

2. Nommer le comportement

Mettre un nom sur le type de violence observée. Ex. : « Ton commentaire constitue une forme de violence verbale ou à caractère discriminatoire».

S'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école. Ex. : « Dans notre école, nous refusons les comportements haineux ou désobligeants».

Nommer l'impact possible d'un tel acte de violence sur les individus. Ex. : « Ce genre de propos peut blesser».

S'assurer de dénoncer le comportement et non pas l'élève qui a commis l'acte de violence (ex : Tu as ta place comme élève ici, mais ce genre de propos est inacceptable). Éviter de parler de l'élève victime comme s'il s'agissait d'une personne sans défense et ne pas laisser entendre qu'il fait partie d'un groupe identifiable (ex. : en cas de discrimination).

3. Orienter vers les comportements attendus

Demander un changement de comportement à l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation. Ex. : «Dans notre école, nous respectons les gens. C'est un comportement attendu de la part de tous les adultes et de tous les élèves.» S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation et l'informer qu'un adulte communiquera avec lui pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.

Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leurs activités. Selon la situation, informer l'élève qui a commis l'acte de violence ou d'intimidation qu'il y aura un suivi pour son comportement à un autre moment et dans un autre lieu. Ex. : « Ce n'est ni le moment ni l'endroit, mais je vais m'assurer qu'il y ait un suivi à ce qui vient de se passer.» Lui demander de quitter les lieux.

4. Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé

S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence ou d'intimidation pour évaluer sommairement la situation et prendre les informations nécessaires pour remplir la fiche de signalement. Lui rappeler qu'il a le droit à la sécurité. Ex. : «Tout le monde doit pouvoir se sentir en sécurité à l'école».

L'informer qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui. Ex. : «Ça ressemble à une situation d'intimidation, je vais te référer à...» Assurer sa sécurité Ex. : «Est-ce que tu penses que ça va aller pour le reste de la journée? Veux-tu qu'on contacte un ami ou tes parents? Veux-tu rencontrer un intervenant pour trouver des moyens de te sentir en sécurité?» L'inviter à venir vous revoir ou à utiliser les mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète. Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou s'il a été victime d'un acte criminel, les policiers doivent en être informés ainsi que la direction.

5. Transmettre

Signaler la situation en remplissant la fiche prévue à cet effet. La remettre à la direction.



La fiche de signalement



Nom de l'école : _____

Date de l'événement : _____

Heure : _____

Nom de la personne qui signale l'événement : _____

Fonction à l'école : _____

Victime présumée

Nom, prénom : _____

Féminin

Masculin

Groupe/classe/ : _____

Blessures physiques :

aucune

légère

sévère

Auteur présumé de l'agression

Nom, prénom de l'élève qui a agressé : _____

Féminin

Masculin

Niveau, groupe/classe : _____

Nom, prénom de(s) l'élève(s) complice(s), s'il y a lieu :

Témoin(s)

Nom, prénom des témoins : _____

Atteinte à l'intégrité physique

Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.)

Vol, extorsion, menaces (taxage)

Agresser physiquement avec une arme à feu, arme blanche, bâton, chaîne, etc.

Autre (spécifiez) : _____

Atteinte morale ou psychologique

Humilier

Ridiculiser, rabaisser

Harceler, traquer

Dénigrer, se moquer

Insulter, injurier

Faire du chantage

Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la sécurité

Menacer globalement les personnes de l'école

Porter une arme à feu, arme blanche, etc.

Être l'auteur d'une fausse alarme (bombe, incendie)

Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie sociale

- Exclure, isoler, ignorer
- Briser une réputation ou y nuire
- Répandre des rumeurs, commérer
- Autre (spécifiez) : _____

Atteinte à la vie privée

- Filmer, photographier quelqu'un à son insu et l'afficher ou le diffuser
- Afficher, envoyer un message, une photo ou une vidéo préjudiciable

Discriminer sur la base

- Ethnoculturelle
- de l'orientation sexuelle
- du sexe
- du handicap
- du poids
- de la grandeur
- de l'hygiène
- d'une maladie

Atteinte à la propriété

- Endommager volontairement les biens personnels ou collectifs (graffitis, tags, etc.)
- Autre (spécifiez) : _____

Lieux

- Classe
- Lieux communs (toilette, cafétéria, cour de récréation, gymnase, service de garde etc.)
- Lieux de transition (couloirs, escalier, casiers, etc.)
- Abords immédiats de l'école : (rues, parc, etc.)
- Par des techniques d'information (courriel, message texte, téléphone cellulaire, médias sociaux)
- Trajet entre l'école et le domicile
- Transport scolaire (trajet, transfert etc.)
- Autre (spécifiez) : _____

Autres renseignements

Fréquence de l'acte : Acte isolé Acte répétitif

Contexte : Acte posé seul Acte posé en groupe

Déséquilibre des pouvoirs : OUI NON

Sentiment de détresse de la victime : OUI NON

Commentaires :

Actions prises par le personnel de l'école témoin ou la direction, auprès de la victime, de l'auteur, des témoins :

Fiche remplie par : _____

Date : _____

Remise à : _____



Signalement - Parent

Mesures collaboratives et suivi

PARENT D'UN ÉLÈVE VICTIME - TÉMOIN - AUTEUR

Votre enfant vous dit qu'il vit une situation d'intimidation ou de violence ou vous avez des doutes...

Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation ou de violence...

Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres ou il vous en parle...

Quoi faire ?

- ❖ *Aider votre enfant à signaler la situation (victime ou témoin). Assurez-vous que cela a été fait en signalant vous aussi votre inquiétude à son titulaire ou à la direction de l'école en communiquant avec l'école rapidement.*
- ❖ *Consulter l'aide-mémoire qui vous est destiné.*
- ❖ *Vous pouvez également demander l'assistance de la personne désignée par la commission scolaire au Secrétariat Général en composant le 450 438 3131*

Si un signalement a été fait à la direction concernant votre enfant qui pourrait être victime, témoin ou auteur, vous pouvez vous attendre à ce que la direction communique avec vous pour:

- ❖ *Vous informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits (quoi, quand, comment et avec qui).*
- ❖ *Vous informer des interventions faites.*
- ❖ *Demander votre implication dans la recherche de solutions concernant votre enfant.*
- ❖ *Discuter des actions à venir concernant votre enfant et vérifier si vous avez besoin de soutien ou d'aide en lien avec les méthodes éducatives.*
- ❖ *Vous expliquer le soutien que votre enfant peut recevoir.*
- ❖ *Établir des modalités de communication éventuelles.*
- ❖ *Vérifier si d'autres services externes sont impliqués auprès de votre enfant et si une collaboration est possible entre l'école, ces services et vous.*
- ❖ *Convenir du moment de la prochaine communication, s'il y a lieu.*

Le rôle de la direction

La direction est responsable du suivi de la situation. Elle peut mandater une personne responsable d'assurer la coordination des actions du protocole d'intervention qui sont mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée. Elle peut également donner des mandats clairs à des membres de son équipe en mettant ainsi à profit l'expertise de chacun et donc augmenter l'efficacité de l'intervention.

La méthode d'intérêt Commun (MIC)

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
1. Indiquer à la personne qui signale l'événement qu'un suivi sera fait.			<input type="checkbox"/>
2. Prendre connaissance du signalement et évaluer rapidement l'événement : <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en toute confidentialité avec la personne (adulte ou jeune témoin, parent, jeune victime, etc.) qui signale pour recueillir ses informations. • Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), contacter la police. • Sinon, s'entretenir individuellement avec les élèves impliqués, victimes, témoins et auteurs d'agressions. • Poser des questions ouvertes notamment sur la nature du comportement, le moment, l'endroit, les personnes impliquées, le contexte, les impacts de l'incident (physiques, psychologiques, matériels...). • Évaluer la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité et la légalité du comportement. • Assurer la sécurité de la personne victime si nécessaire et mettre en place des mesures de protection. • Recueillir des renseignements complémentaires auprès des adultes qui connaissent bien les élèves sur leurs attitudes et comportements ou en consultant leur dossier d'aide particulière, s'il y a lieu. 			<input type="checkbox"/>
3. Lors de la rencontre avec la victime, lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires selon le contexte : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer sa capacité à réagir devant la situation signalée; • S'informer de la fréquence des gestes posés par le présumé auteur de l'agression; • Lui demander comment elle se sent; • Assurer sa sécurité si nécessaire; • L'informer que vous allez la revoir rapidement pour vérifier si la situation s'est reproduite ou s'est résorbée. 			<input type="checkbox"/>
4. Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident : <ul style="list-style-type: none"> • Exiger qu'il(s) cesse(nt) l'intimidation; • Leur rappeler les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école; • Vérifier si elles comprennent que leur comportement est inacceptable; 			<input type="checkbox"/>

Le rôle de la direction

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
<ul style="list-style-type: none"> • Leur rappeler le comportement attendu; • Les responsabiliser face à leur comportement; • Appliquer des sanctions, incluant au besoin des mesures de remédiation et de réparation. • Mettre en place des mesures de soutien ou de suivi s'il y a lieu. 			

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
5. Rencontrer les témoins (élèves et adultes) et leur offrir soutien et accompagnement, selon la situation. Définir des stratégies pour intervenir auprès d'eux si nécessaire.			<input type="checkbox"/>
6. Si un doute persiste sur la nature de l'événement, demander une évaluation plus approfondie par un des professionnels qualifiés dans l'établissement.			
7. Informer les parents de la situation et demander leur implication et leur engagement dans la recherche de solutions <ul style="list-style-type: none"> • Parents des élèves qui sont victimes • Parents des élèves qui intimident • Parents des élèves qui sont témoins, si nécessaire 			<input type="checkbox"/>
8. Dans la recherche de solutions, demander également l'implication des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués.			<input type="checkbox"/>
9. Informer les adultes (membres du personnel, parents, partenaires) et les élèves concernés, de l'évolution du dossier. <ul style="list-style-type: none"> • Les informer du résultat des démarches pour l'évaluation du signalement (ex. : les personnes concernées qui ont été rejointes, la compréhension de la situation, s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation). • Vérifier si leur compréhension de la situation correspond à votre évaluation. • Les informer des actions qui ont été entreprises ou qui sont prévues concernant le ou les auteurs de l'agression et les témoins ainsi que le soutien prévu pour les élèves impliqués. • Discuter du rôle qu'ils auront pour la suite. • Convenir du moment de la prochaine communication, s'il y a lieu. 			<input type="checkbox"/>
10. Mettre en place au besoin un plan d'intervention pour les élèves, victimes et agresseurs concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation.			<input type="checkbox"/>
11. Si nécessaire, avoir recours aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté (psychologue, psychoéducateur, travailleur social...) pour les élèves concernés (victimes, agresseurs et témoins) par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation (CSSS, service de police, centre jeunesse...).			<input type="checkbox"/>
12. Consigner l'acte d'intimidation dans le but, notamment, d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées (dans le respect de la protection des renseignements			<input type="checkbox"/>

Le rôle de la direction

Actions à mettre en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée	Date	Initiale	
<p>personnels).</p> <ul style="list-style-type: none">• Fiche de signalement;• Dates des rencontres et communications;• Renseignements complémentaires concernant les élèves impliqués;• Faire parvenir la fiche de signalement au directeur général lors d'une suspension;• Faire parvenir la fiche de transmission des plaintes au directeur général, s'il y a lieu.			



Fiche de transmission d'une plainte à la direction générale de la CSRDN



Année scolaire _____ / _____

Rapport sommaire de plainte (LIP art. 96.12)

Nom de l'école : _____ Date de la plainte : _____

Élèves impliqués

Victime	Niveau scolaire	Agresseur	Niveau scolaire

Nature de l'évènement

Intimidation * Violence **

Brève description : (durée de la situation, gestes commis, nombre de personnes impliquées...)

Lieu de l'évènement : à l'école à l'extérieur sur Internet

*Critères : Intimidation

- tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**
- exprimé directement ou indirectement y compris dans le cyberspace
- dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**

** Critères : Violence

- toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle **exercée intentionnellement** contre une personne
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de léser, de blesser ou d'opprimer en s'attaquant à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens



Fiche de transmission d'une plainte à la direction générale de la CSRDN



Suivi							
Communication avec les parents de la victime :	Oui	Non					date :
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Communication avec les parents de l'agresseur :	Oui	Non					date :
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Soutien à la victime	Oui	Non	Précisez :				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Soutien à l'agresseur	Oui	Non	Précisez :				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Sanction à l'agresseur	Oui	Non					durée :
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, interne	<input type="checkbox"/>	externe	<input type="checkbox"/>	
Avis aux parents de l'agresseur que ce dernier pourrait être inscrit dans une autre école							Oui
(transfert) ou expulsé de la commission scolaire en cas de récidive						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert d'école	Oui	Non	si oui, école :			Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____			Demande d'expulsion	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>

Autres précisions :

Complété par : _____

Titre : _____

Date : _____



Documents de référence

- ∂ *Gouvernement du Québec, adoption de la loi 56, Loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école, 13 juin 2012.*
- ∂ *Procédure relative à l'application des dispositions de la loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école; commission scolaire de la Rivière-du-Nord, projet d'élaboration, mai 2013.*
- ∂ *Projet éducatif : école alternative la Fourmilière, dernière mise à jour- août 2008.*
- ∂ *Référentiel des écoles alternatives publiques du Québec- avril 2008.*
- ∂ *Guide d'interventions liées aux facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence à l'école- Directions régionales MELS : Montréal, Montérégie, Estrie et Centre-du-Québec.*
- ∂ *Protocole d'intervention élaboré par Isabelle Dagneau, coordonnatrice aux services éducatifs de la Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC).*
- ∂ *La théorie du choix, William GLASSER MD., Éd. La Chenelière/McGraw-Hill 2007.*
- ∂ *Démarche de suivi après un incident d'intimidation- Association québécoise des psychologues scolaires, 2003.*
- ∂ *Best practices of non-violent conflict resolution in and out of school. Some examples. UNESCO, Paris, janvier 2002*
- ∂ *De la non-violence en éducation, Jean-Marie Muller. UNESCO, Paris*
- ∂ *Combattre la violence à l'école- Réunion d'experts organisée par le gouvernement norvégien, le conseil de l'Europe et le secrétariat général de l'ONU. OSLO juin 2011.*

Note :

Tous ces documents sont disponibles à l'école. La dernière référence est particulièrement intéressante. Elle insiste sur l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie en milieu scolaire comme principal levier pour combattre la violence.